

 <p>Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Jura</p>	<h2>Activité cyclisme sur route</h2> <h3>Recommandations départementales lors des sorties scolaires</h3> <p>(En référence à la circulaire interministérielle du 6 octobre 2017)</p> <p><b>Activité destinée aux élèves de cycle 2 ou 3 ayant les capacités requises validées par le Bloc 2 du SRAV</b></p>
<p><b>Définition de l'activité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette activité est l'aboutissement de l'apprentissage du savoir rouler à vélo et de ses différentes étapes : pédaler, piloter, circuler, se déplacer en groupe dans un espace partagé avec d'autres usagers</li> <li>• Il s'agit de passer d'un environnement protégé et/ou aménagé à un milieu complexe partagé avec d'autres usagers notamment les véhicules motorisés</li> </ul>
<p><b>Les lieux autorisés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Milieu protégé et aménagé : terrain, stade ouvert à d'autres usagers (non motorisés), voie verte ou vélo route, pistes cyclables (séparées physiquement de la chaussée)</li> <li>• Milieu partagé avec d'autres usagers (y compris les véhicules motorisés), routes peu fréquentées, avec des carrefours simples (attention aux routes très étroites)</li> </ul>
<p><b>Encadrement d'encadrement renforcé (taux minimum)</b></p> 	<p><b>Elémentaire</b></p>
	<p>Jusqu'à 24 élèves : l'enseignant + un intervenant agréé dans l'activité (qualifié ou bénévole) ou un autre enseignant</p>
	<p>Au-delà de 24 élèves, un intervenant agréé supplémentaire par tranche complète ou non de 12 élèves.</p>
<p><b>Consignes de sécurité et d'organisation</b></p>	<p>Les principaux risques dans la pratique de cette activité sont : la chute et la collision avec un autre usager</p> <p><b>Equipements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>casque obligatoire pour tous conforme (NF EN 1078/A1 2006) taille adaptée à l'utilisateur et correctement ajusté</b></li> <li>- <b>vélo vérifié à chaque utilisation</b> au niveau des équipements obligatoires et de sécurité (freins en bon état, pneumatiques suffisamment gonflés...) et ajusté à la taille de l'élève</li> <li>- port d'une chasuble fluorescente <b>fortement recommandée</b></li> </ul> <p><b>Avant la sortie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enseigner la maîtrise du vélo et les règles de sécurité (code de la route) et de déplacement en groupe</li> <li>- constituer l'équipe d'encadrement (anticiper les demandes d'agrément)</li> <li>- reconnaître effectivement du parcours</li> <li>- constituer les groupes</li> <li>- préparer les feuilles de route des encadrants</li> <li>- préparer le matériel (trousse de première urgence...)</li> </ul> <p><b>Pendant la sortie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser les groupes</li> <li>- rappeler les consignes</li> <li>- veiller au respect des consignes</li> </ul> <p><b>Après la sortie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- évaluation du comportement des élèves, du fonctionnement des groupes et de l'encadrement.</li> </ul> <p><i>Plus de détails voir guide de l'enseignant « Organiser une sortie à vélo sur route », site <a href="mailto:eps.circo39@ac-besancon.fr">eps.circo39@ac-besancon.fr</a>, onglet ressources pédagogiques <a href="http://eps.circo39.ac-besancon.fr/velo/">http://eps.circo39.ac-besancon.fr/velo/</a></i></p>
<p><b>Procédure</b></p>	<p>Autorisation du directeur <b>obligatoire</b> (ou de l'IEN de circonscription) dans le cas d'une sortie avec nuitée).</p>